

Annexe XII



Certificats d'économies d'énergie

Programme n° PRO-INFO-19

Les jeunes s'engagent pour les économies d'énergie

1. Secteur d'application

Information favorisant les économies d'énergie

2. Dénomination

Programme porté par la Fondation Good Planet et l'EURL Myplanet qui vise la formation aux économies d'énergie du public scolaire (primaires, collèges et lycées) par des outils innovants permettant aux plus jeunes de passer d'une logique de sensibilisation à une logique de mise en pratique concrète via des expositions, des concours, des escape game, etc.

L'objectif du programme est de former jusqu'à 600 ambassadeurs de l'énergie dans les réseaux scolaires et d'intervenir auprès de 40 000 scolaires par an.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 610 GWh cumac sur la période 2019-2021.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2021, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'Ademe, la Fondation Good Planet, l'EURL Myplanet et les autres parties concernées.

4. Volume de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en €)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	0,005